

PARLEMENT SCHMID SOUS PRESSION

Recalé!

Le programme d'armement 2008 ne passe pas la rampe du Conseil national.

Samuel Schmid n'aura pas bénéficié de la «trêve médicale», occasionnée par l'accident cardiaque de son collègue de droite, Hans-Rudolf Merz. Il fallait d'ailleurs s'y attendre, puisque son programme d'armement 2008 (devisé à 917 millions) était de longue date dans le colimateur aussi bien de l'UDC que du Parti socialiste ou des Verts. Au final, le conseil national a rejeté mardi le programme par 104 voix contre 83. Au-delà du strict aspect militaire, la passe d'armes relevait surtout de stratégie politique. Le parti blochérien a mis à prix la tête de Samuel Schmid (de même que celle de Micheline Calmy-Rey). En s'opposant au «renégat» bernois, cette formation cherche à le pousser vers la sortie pour remettre en selle un candidat UDC-compatible. Pour l'heure, les autres partis ne semblent pas être tombés dans le «traquenard», puisque du centre-droit aux Verts, plus personne ne parle de démission du chef du Département militaire. La navette entre les deux chambres continuera donc. Le Conseil des Etats a en effet



L'armée suisse abattue par le parlement (DR)

approuvé sans coup férir le programme et celui-ci retournera devant le Conseil national. Le projet capotera si les partis restent campés sur leurs positions.

Silence radio

L'hypothèse la plus vraisemblable? Les socialistes, qui ont proposé plusieurs fois plusieurs «positions de compromis» sur le thème avec la droite comme le rappelait leur prési-

dent Christian Levrat, devraient finir pas voter le programme. Dans ce cas-là, Schmid pourra remercier le parti à la rose. Quant à l'armée, on reste toujours, à l'issue des débats, sans précision sur son rôle et ses missions. Ohé, du bateau, mais aucune réponse.

JDR

Bande d'urgence et gros sous

Le conseiller national Josef Zisyadis s'est interrogé sur le coût de la transformation de la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute Lausanne-Genève en troisième voie en lieu et place de la construction d'une nouvelle voie autoroutière «irréaliste». Le Conseil fédéral estime à 150 millions les travaux de simples aménagements et qu'ils pourraient prendre 10 à 15 ans. Bref, les automobilistes devront prendre leur mal en patience ou sauter dans le train.

Réd.

Echo de Securitas

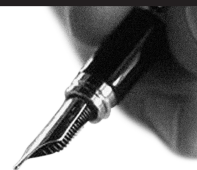
Après Attac, le Groupe anti-répression (GAR), c'est au tour de l'association LausAnimaliste de dénoncer Securitas. L'organisation pour la défense des droits des animaux a été espionnée par l'agente «Shanti Muller», de 2004 jusqu'au moment de la dénonciation par le GAR, soit 2008. L'agente apparaît lors d'une manifestation devant Serono (Genève) en octobre 2004, alors que le réseau animaliste suisse est à peine naissant. Durant les quatre ans où ce réseau se structure, elle est présente sur internet. Elle participe à des listes de discussion/d'organisation, recevant un grand nombre d'informations sur les différents groupes militants. Contrairement au cas d'Attac et du GAR, elle ne tente pas d'infiltrer physiquement le réseau et ne participe qu'à très peu d'actions et réunions durant cette période. «Bien que le cas puisse sembler moins grave que dans les affaires précédemment nommées, il démontre de manière inquiétante, rappelle LausAnimaliste, que, malgré tout, le flou persiste sur ce type d'activité et que l'intox de la part de principaux acteurs prédomine». «De plus, il n'est pas à exclure que «Shanti» ait chapeauté l'infiltration du mouvement par d'autres agent-e-s, connaissant dès lors parfaitement son organisation.»

Réd.

ÉDITORIAL

Par

Jérôme Béguin



Partir revenir

L'Assemblée nationale française discutait mardi de la prolongation de la mission militaire en Afghanistan. Pour le gouvernement, qui a obtenu un vote favorable, il s'agit de renforcer «la lutte antiterroriste». L'opposition, elle, a critiqué la stratégie militaire, et dans le cas du Parti communiste français, parlé d'une «guerre d'occupation». Ironie de l'histoire, les forces politiques qui soutiennent la présence de l'OTAN en Afghanistan dénonçaient hier l'intervention soviétique dans ce pays. Tandis que les partis, tels que le PCF ou même la direction de la LCR, qui suivaient d'un œil bienveillant les efforts de l'URSS, avance désormais le mot d'ordre de «retrait immédiat» des troupes. Ce parallèle peut sembler incongru. Pourtant, les forces occidentales poursuivent les mêmes buts qu'en son temps l'armée rouge, soit la réduction des djihadistes, et sont confrontées aux mêmes difficultés. L'Occident, qui avait armé les moudjahidin, dont un certain Ben Laden, se retrouve pris à son propre piège. Faut-il rester en Afghanistan? Faut-il en partir? Quitter le pays conduirait certainement à une intensification des combats entre Afghans, comme cela s'était produit après le retrait des Soviétiques. Ce serait abandonner des populations au joug des tablan obscurantistes. Cette fuite «municipale» n'amènerait assurément pas la paix. Par contre, rester, avec la stratégie actuelle et les faibles moyens engagés, n'aboutirait non plus à rien, sauf à un enlèvement militaire meurtrier. Le parlement français a vraiment donné un triste spectacle mardi. Il faut rester bien sûr, mais rester autrement.

Il faut gagner la guerre!

Le nerf de cette guerre est l'argent, qui doit être investi pour développer un pays dont certaines vallées vivent encore au Moyen-Âge. Les Afghans ne sont pas des terroristes, ils n'ont pas besoin de bombes, mais d'infrastructures et de services publics, de moyens pour développer l'agriculture et les échanges. C'est une guerre contre la misère à mener, et non à l'encontre de terroristes qui n'en sont que l'émanation. Après 30 ans de guerre, les Afghans peuvent légitimement exiger une aide des pays riches.

Les Etats-Unis avancent près de 1'000 milliards de dollars pour sauver deux banques et une compagnie d'assurance. Une somme équivalente devrait être engagée pour l'Afghanistan et le Pakistan déstabilisés. Cela devrait aller de soi, mais des investissements de ce type rapportent moins que la bourse et les bombes, et le capitalisme est insensible aux souffrances des peuples.

Les mouvements progressistes doivent faire campagne et pression pour que les gouvernements accordent l'aide nécessaire. Au nom de la solidarité.

MIGRATION L'OADÉ DÉNONCE LE DURCISSEMENT CLAIR DE LA POLITIQUE SUISSE

Verrouillage à double-tour

La Loi sur les étrangers et celle sur l'asile font des victimes.

«Une législation toujours plus restrictive, une pratique toujours plus rigide. Les promesses de compréhension et de modération étaient du vent». Le verdict de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (OADÉ) est sans concession. Basé sur l'étude d'un an et demi de politique suisse de l'immigration, à compter du vote sur les nouvelles Lois sur l'asile et les étrangers en septembre 2006, le rapport de l'organisation a présenté 45 cas documentés - souvent ubuesques, toujours tatillons - des nouvelles pratiques de l'administration ou du Tribunal fédéral administratif. Ceux-ci ne sont qu'un infime échantillon des informations recueillies sur le terrain par le réseau de correspondants de l'Observatoire. En filigrane de l'enquête, on constate qu'il existe désormais une séparation claire, voire une ségrégation dans la politique d'immigration suisse, entre ressortissants européens (libre-circulation dans le cadre des bilatérales) et extra-européens.

1000 permis humanitaires

Commençons par la nouvelle Loi sur les étrangers. Le texte ferme complètement la porte aux étrangers hors-UE, précarisant encore plus les sans-papiers sur le territoire national, alors que la proposition d'une régularisation collective est en panne complète. «Pour les travailleurs sans statut légal, qui sont entre 90'000 et 250'000 en Suisse, les permis humanitaires sont dorénavant accordés au compte-gouttes. Seulement 1000 ont été accordés depuis 2001», rappelle Aldo Briona,

permanent de l'Observatoire. «C'est un recul marqué par rapport à ce qu'avait laissé entrevoir la «circulaire Metzler» au début des années 2000», précise-t-il. Un avis partagé par Thierry Horner du SIT, syndicat qui compte près de 70% d'étrangers parmi ses membres, dont nombre de sans-papiers, en majorité des femmes. «L'évolution est négative. Précédemment, des enfants qui passaient toute leur adolescence en Suisse pouvaient obtenir un permis humanitaire. Aujourd'hui, il y a une pression forte pour le renvoi de mineurs en pleine formation et socialement bien intégrés». Cela bafoue aussi bien la Convention relative aux droits des enfants, qui affirme la prééminence de l'intérêt de l'enfant que la Convention européenne des Droits de l'Homme. Lors de la conférence de presse, Thierry Horner a rappelé l'histoire édifiante d'Alkan, un Kosovar venu en Suisse en 1989. Il a travaillé

durant 17 ans dans la même entreprise de bâtiment. En 2003, il demande alors un permis B. Alors que le canton de Genève donne un préavis favorable, l'office des migrations (ODM) à Berne s'y oppose. Une demande de réexamen a été déposée en 2007 dont Alkan attend l'issue au fond d'une prison, où l'administration l'a jeté.

William, l'Ougandais

Passons maintenant à la Loi sur l'asile. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le texte permet aux cantons d'exclure de toute aide sociale les déboutés. Les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM) touchent dorénavant une aide d'urgence d'une dizaine de francs par jour. «Lors de la votation, on nous a dit qu'il pourrait y avoir une marge de manœuvre, une application différenciée pour les cas vulnérables. On constate aujourd'hui qu'il

n'y a aucune exception», dénonce Yves Brutsch, responsable du secteur asile du Centre social protestant et président de l'OADÉ. Et de citer le cas d'une requérante avec 4 enfants qui touchait 900 francs par mois. «Après des démarches de trois mois, le CSP a finalement obtenu un petit complément». Autre problème de la nouvelle législation, constaté au vu de l'unilatéralisme des décisions du Tribunal fédéral administratif: la rigueur administrative face aux requérants qui ne peuvent présenter de papiers d'identité dans les 48 heures. «En Ouganda, pays de tradition britannique, ce type de papiers n'existe pas», précise Brutsch. Ce qui a prétérété William. Le 25 février 2008, son recours est rejeté. Son envoi devient exécutoire. Tous les intervenants partagent le même constat: les nouvelles lois veulent signifier aux étrangers qu'ils ne sont pas les bienvenus.

JDR

47 jours de rétention pour une fillette

«Mélissa» et sa mère, toutes deux originaires du Nigeria, demandent l'asile à l'aéroport de Cointrin le 30 mars 2008. Le lendemain, l'ODM leur refuse l'entrée en Suisse et les assigne à la zone de transit de l'aéroport. «Mélissa» et sa mère, privées de leur liberté, se retrouvent à dormir dans un sous-sol sans fenêtre et à recevoir jour après jour des repas essentiellement composés de pâtes et de sandwiches. Elles peuvent circuler dans la zone de transit

où s'étale le luxe destiné aux touristes. Le 11 avril 2008, leur demande d'asile est rejetée par l'ODM. Décision confirmée par le TAF le 28 avril. «Sophie» avait demandé l'asile pour protéger «Mélissa» d'une excision, mais les autorités ne croient pas que ce risque soit réel. Voilà déjà un mois que «Mélissa» et sa mère sont retenues à l'aéroport. C'est plus que ne le permettait l'ancienne loi, mais rien n'a été fait pour adapter les conditions de séjour à une durée de rétention pouvant aller désormais jusqu'à 60 jours. Aucun autre enfant n'est là et «Mélissa», trop âgée, n'est pas admise

à la garderie de l'aéroport. Vivant constamment dans l'air conditionné, «Sophie» et «Mélissa» n'obtiendront que deux fois la possibilité d'aller à l'air libre. Malgré l'appui de l'aumônerie, elles supportent mal cette situation. Heureusement, au 47^{ème} jour, le TAF accède à un recours de l'association ELISA, qui agit comme mandataire. La procédure d'asile étant close, le TAF ordonne la levée de la rétention. «Mélissa» et sa mère sont alors placées dans un foyer pour requérants d'asile déboutés du canton de Genève, en attendant l'exécution de leur renvoi.

FICHE OADE